SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 14 SEPTEMBRE 2026 À 18h30

PROCES-VERBAL No 423

Présents	Mmes Karine JEAN-CARTIER, Christine HUTIN, Maud LUCAS, Monique McCLELLAN, Léa RAMU, Gaëlle ROTHLISBERGER COUILLAUD, Doriane SANTIMARIA, Erika TEJERA MANNINO, Meala TESFAMICHAEL, Laetitia VOCAT, MM. Jean-Marie FREYMOND, Camille JOLISSAINT, Frank MARTI, Miroslav ONDRAS, Kevin POLTE
Excusés	
Absents	
Assistent à la séance	Mmes Anne ZOLLER et Tracy MONNEY, conseillères administratives, M. Julien GUYOT, conseiller administratif, M. Roger WYSS, secrétaire communal et M. Stefan WEISS, secrétaire communal adjoint.

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal du 18 juin 2026**
2. **Prestations de serment des nouveaux membres du Conseil municipal**
 - *Erika Tejera Mannino*
 - *Maud Lucas*
3. **Communications du Bureau du Conseil municipal**
4. **Communications du Conseil administratif**
5. **Propositions du Conseil administratif**
 a) Projets de délibération
 - *Néant*
 b) Projet de résolution
 - *Néant*
 c) Proposition du Conseil administratif
 - *Néant*
6. **Propositions des membres du Conseil municipal**
 a) Projet de délibération
 - *Néant*
 b) Projet de résolution
 c) Projet de motion
 d) Questions écrites et orales
7. **Pétitions**
 - *Néant*
8. **Droits d'opposition des membres du Conseil municipal**
 a) Décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 10 juin 2026 relative à la demande de subvention d'investissement du Groupement intercommunal Stade Marc-Burdet pour l'installation d0'un terrain synthétique de football (537'320 francs en 2026) aux principaux engagements financiers en 2027 du Fonds intercommunal
 b) Décisions de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 24 juin 2026 relatives aux principaux engagements financiers en 2027 du Fonds intercommunal
9. **Naturalisations** *(huis clos)*
10. **Questions**
11. **Divers**

Mme Santimaria, ci-après « la présidente », ouvre la séance à 20h15 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1) Approbation du procès-verbal du 18 juin 2026

Page 3086 : Il convient de supprimer le mot « sociales » dans l'intitulé de la communication de **M. Guyot** relative aux subventions, puisque les subventions octroyées ne concernaient pas uniquement le domaine social.

Page 3086 : **M. Freymond** relève que le point concernant l'étiquette de vin était d'actualité lorsque le procès-verbal a été rédigé, mais que ce chapitre a depuis lors été annulé. **M. Guyot** indique qu'une communication à ce sujet est prévue dans la suite de la présente séance. S'agissant d'une information qui avait été donnée en plénière, elle doit malgré tout figurer dans le procès-verbal.

➢ **Sous réserve de cet amendement, le procès-verbal de la séance du 18 juin 2026 est approuvé par 12 voix pour, 0 non et 2 abstentions.**

2) Prestation de serment des nouveaux membres du Conseil municipal

- Conformément à l'article 1 de la Loi genevoise sur l'administration des communes du 13 avril 1984, **la présidente** va recevoir, en tant que présidente du Conseil municipal, la prestation de serment de Mme Erika Tejera Mannino et de Mme Maud Lucas.

 Elle demande à Mmes Tejera Mannino et Lucas de se lever, de lever la main droite et de répondre par « je le jure » ou « je le promets », après lecture de la formule suivante :

 « *Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois, de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge et de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.* »

 Mme Tejera Mannino le promet.

 Mme Lucas le promet.

 La présidente leur souhaite la bienvenue au sein du Conseil municipal.

 Applaudissements.

 La présidente invite les présidents des commissions concernées à communiquer aux deux nouveaux membres les dates des prochaines séances de commissions à l'issue de ce Conseil municipal.

3) Communication du bureau du Conseil municipal

- Réponse au courrier de M. Cana

 La présidente indique que, pour information du Conseil municipal, le courrier de M. Cana lu lors de la séance du Conseil municipal du 21 avril 2026 a fait l'objet d'une réponse du Conseil administratif en date du 25 août 2026.

- Nomination des président.e.s et vice-président.e.s des locaux de vote 2027

 La présidente annonce que le service des votations et élections demande la nomination des président.e.s et vice-président.e.s des locaux de vote pour l'année 2027, lors de laquelle se dérouleront deux votations et deux élections.

 - **28 février 2027** : M. Marti (président) / Mme Lucas (vice-présidente)
 - **6 juin 2027** : Mme Ramu (présidente) / Mme Hutin (vice-présidente)
 - **24 octobre 2027** : Mme Tesfamichael (présidente) / M. Polte (vice-président)
 - **14 novembre 2027** : M. Jolissaint (président) / M. Freymond (vice-président)

4) Communications du Conseil administratif

- **M. Guyot**
 - Bienvenue aux nouvelles conseillères

 Au nom du Conseil administratif, M. Guyot souhaite la bienvenue à Mmes Tejera Mannino et Lucas au sein du Conseil municipal. Les membres du Conseil administratif se réjouissent de collaborer avec elles et espèrent qu'elles trouveront dans cette nouvelle fonction autant de satisfaction et d'épanouissement qu'ils en ont retiré eux-mêmes à l'époque.

 - Ateliers tri déchets

 Les ateliers de tri des déchets aux écopoints et déchetteries ont rencontré passablement de succès. Le Conseil administratif a déjà reçu les rapports de trois des quatre activités, qui montrent qu'environ une soixantaine de personnes y ont participé. Quand le dernier rapport aura été reçu, M. Guyot informera le Conseil municipal du détail définitif de cette session.

 - Annulation du Cleanup Day

 Le 5 septembre aurait dû se dérouler le Clean-up Day. Cette manifestation a dû être annulée en raison du peu d'inscriptions. L'association ZeroWaste, qui organisait l'événement, a accepté que la commune n'ait pas à payer l'annulation.

 - Rénovation énergétique des immeubles de la Plaine

 L'installation de chantier a débuté aujourd'hui même. Les travaux commenceront par les jardins et l'enveloppe thermique externe. Quelques retours de soumissions ont encore été reçus. Les moins-values sont nombreuses par rapport au devis général, ce qui réjouit le Conseil administratif, lequel attend le devis général consolidé pour pouvoir ensuite faire au Conseil municipal un exposé des coûts, dans l'optique du maintien des coûts et de l'enveloppe qui avait été votée.

 - Ecole de la Plaine

 Cet été, les parquets des classes ont été refaits, de même que la peinture extérieure du Lok'al. Le préau a subi une phase de transformation, avec une partie renaturée.

 - Chemin de la Côte

 Une partie du chemin de la Côte sera refaite cet automne. La route a en effet subi quelques craquellements, déformations de nids-de-poule et autres détériorations qui nécessitent un entretien. Dans le cadre de ces travaux, la commune veillera bien entendu à se coordonner avec les viticulteurs ainsi que les agriculteurs.

 - Rencontre avec l'Office du patrimoine et des sites (OPS)

 M. Guyot a rencontré l'OPS concernant le projet d'installation de pompe à chaleur au château de Dardagny. L'OPS a accueilli favorablement la nouvelle. Il s'avère que l'isolation des combles devra être légèrement revue, de même que le cabanon sur lequel sera installée la pompe. Le projet semble en bonne voie.

 - Canalisations Malval

 Un appel d'offres est en cours pour la réfection des canalisations de Malval. M. Guyot reviendra auprès du Conseil municipal afin de lui soumettre une délibération à ce sujet. Il attend en effet un devis général plus précis avant de soumettre le crédit de construction-rénovation pour qu'il soit le plus proche possible de la réalité. À toutes fins utiles, il rappelle que ces travaux sont pris en charge, pour tout ou partie selon leur éligibilité, par le Fonds intercommunal d'assainissement, avec un amortissement généralement prévu sur une quarantaine d'années.

- Totems de mobilité et vélos en libre-service – projet Momodu 2.0

 La commune a déposé une demande de subventions auprès de la Fondation Modus à la fin juillet ou début août. Elle est en attente du retour de la fondation.

- Bus Essertines

 Concernant le rebroussement du bus à Essertines, le Conseil administratif a reçu un retour de l'Office fédéral des transports (OFT) stipulant que, dans ces circonstances, la caméra de recul embarquée peut permettre des manœuvres de recul. Par ailleurs, M. le Conseiller d'Etat Pierre Maudet est intervenu en faveur de la commune, pour que le dossier avance plus rapidement. Le Conseil administratif l'en remercie. Des plans de marquages au sol et d'implantation d'éventuels panneaux sont à l'étude. Un rendez-vous est prévu avec les Transports publics genevois (TPG) et l'Office cantonal des transports (OCT) pour valider ces plans. Enfin, une convention et une servitude de passage doivent être établies entre les TPG, la commune et le propriétaire de la parcelle attenante aux manœuvres.

- Radars

 S'agissant de la demande de radars aux entrées du village, juste après les douanes de la Plaine et de Dardagny, la commune a relancé le secrétariat général du Département des institutions et du numérique (DIN) afin d'obtenir une réponse.

- Mise aux normes des aires de jeux

 La commune est allée chercher les derniers panneaux pour les aires de jeux communales, qui sont désormais conformes à la norme européenne. Les travaux de maintenance sont en cours.

- Festivités estivales

 M. Guyot revient sur les festivités qui ont eu lieu cet été sur la commune.

 - « Tristan & Iseut », pièce composée par la compagnie La Ruche, a rencontré un fort succès. Elle a été très appréciée par les citoyennes et citoyens que M. Guyot a pu rencontrer.
 - Environ 80 personnes ont assisté au cinéma en plein air, qui s'est déroulé le 15 août.
 - Une centaine de personnes étaient présentes à chaque représentation donnée par la Compagnie de la Mouette fin août sur la thématique de l'histoire de la gastronomie.
 - Cent trois personnes ont assisté à la pièce extrêmement drôle que le Théâtre de Carouge a donnée le 12 septembre.
 - Enfin, lors des Journées européennes du patrimoine qui ont eu lieu ce week-end, le château a été présenté au public. M. Guyot a eu la chance d'assister à une des quatre sessions. C'était l'occasion d'apprendre de nombreuses choses intéressantes et surprenantes, notamment que la salle dans laquelle le Conseil municipal se trouve aujourd'hui n'existait pas à l'époque : il s'agissait d'une cour. Les quatre « portes » étaient auparavant des accès pour entrer dans le château.

- Evénements culturels à venir

 - Le projet photographique « Portraits de Dardagny » a débuté hier, dans différents lieux communaux. Il consiste à photographier les habitantes et habitants qui font la commune de Dardagny. Une septantaine de personnes se sont inscrites à ce jour. Une verrée de clôture, à laquelle les membres du Conseil municipal sont toutes et tous conviés aura lieu le 22 septembre à 18h30 à la salle des Chevaliers.

- Les prochains « Apéros de l'Histoire » auront lieu à la buvette du stade du Moulin, le 27 septembre à 18h, sur la thématique de l'histoire des coopératives d'habitation.
- La soirée « Meurtres et Mystères » se déroulera le 6 novembre prochain à 19h30 à la salle polyvalente. Durant ce dîner-spectacle, il faudra découvrir le meurtrier. M. Guyot invite les membres du Conseil municipal à réserver d'ores et déjà leur place, car les inscriptions sont déjà nombreuses.

- Subventions

 Les subventions qui ont été octroyées par la commission lors de sa séance du 9 septembre dernier sont disponibles sur CMNet dès à présent.

- Subventions – Conseil administratif

 Le Conseil administratif a procédé à l'octroi des subventions suivantes depuis le début de l'année :

 - S'agissant du drame en Colombie, le Conseil administratif a octroyé un montant de CHF 1'000.- au Comité international de la Croix-Rouge (CICR).
 - Pour le sinistre au Vénézuéla, le Conseil administratif a octroyé CHF 1'000.- à la Chaîne du bonheur.
 - Relativement à la catastrophe au Népal, le Conseil administratif a décidé une subvention de CHF 1'000.- pour le CICR.

- « Le Conseil administratif de Dardagny est à votre écoute »

 M. Guyot et Mme Monney se tiendront disponibles le 15 septembre à la salle des Chevaliers pour écouter, renseigner et prendre en compte les remarques ou questionnements de la population de 16h à 20h.

- Photos législature

 Pour donner suite à une demande formulée lors d'une commission, les photos qui avaient été prises lors de la présentation de la législature l'année passée sont disponibles auprès de M. Weiss, par demande par courriel.

- **Mme Monney**

 - Fête des écoles 2026

 Mme Monney remercie en préambule les membres du Conseil municipal pour leur participation au rangement du dimanche à la suite de la fête des écoles 2026.

 Une discussion a eu lieu la semaine passée avec la directrice des établissements, Mme Parachini, au sujet d'un potentiel accord entre les trois communes du Mandement (Satigny, Russin et Dardagny) pour que leurs dispositifs soient similaires et que les annulations ou maintiens soient coordonnés entre les établissements. Cela n'avait en effet pas été le cas cette année, puisque Satigny avait décidé de maintenir l'entier de la fête, y compris le cortège, contrairement à Russin et Dardagny. Force est de constater qu'à ce jour, une coordination est impossible, car les communes n'ont pas la même réalité, notamment en termes de matériel et de tracé du cortège. En revanche, cette discussion a été l'occasion de se rendre compte que Dardagny manquait potentiellement de matériel qui permettrait de rafraîchir ou ombrager les enfants lors du cortège. Après analyse, l'acquisition de petit matériel, tel que des bonbonnes d'eau, sera potentiellement inscrite au budget 2027.

 - Crèche Ô-Vive – suite motion

 Cet été, il a été procédé au licenciement d'une employée, à la suite d'un arrêt-maladie longue durée.

Par ailleurs, Mme Serafini et Mme Monney ont soumis un nouveau règlement du personnel au Groupement et aux employés. Les changements principaux sont les suivants :

- Intégration de la possibilité de prendre des jours de congé au lieu d'uniquement des semaines complètes, sachant que cette possibilité pourrait éviter des arrêts-maladies ponctuels, puisque, parfois, l'on a besoin de prendre un seul jour de congé
- Intégration d'une limite de six jours d'arrêts maladie annuelle à partir de laquelle un certificat médical peut être demandé dès le premier jour d'absence,
- Ajout de la possibilité que deux employés de fonctions différentes soient en vacances en même temps
- Ajout d'un chapitre sur la protection de la personnalité et le devoir de protection de l'employeur.

En outre, l'élaboration du budget 2027 a débuté. Le budget se présente, encore une fois, en augmentation par rapport aux années précédentes. D'une part, le travail sur l'organisation entraîne des frais (par exemple, la mise en place d'une médiation à l'interne). D'autre part, il est nécessaire de renouveler du matériel, après dix ans d'exploitation de la crèche, mais aussi d'acquérir du matériel pour diminuer l'impact des canicules sur les enfants (cette année, la crèche n'a pas fermé mais il était compliqué de maintenir des températures acceptables dans les locaux). Ces mesures semblent importantes au vu du travail actuellement réalisé vis-à-vis des employés de la structure, avec comme objectif une diminution au long cours des charges du personnel relatives à l'absentéisme.

- Projet pilote école continue / Motion GIAP

Mme Monney rend compte d'une séance de l'Association des communes genevoises (ACG) relative au souhait du Conseil d'Etat, porté par Anne Hiltpold, de mettre en place l'horaire continu. Mme la Conseillère d'Etat a présenté son projet d'horaire continu dont les principaux changements sont l'introduction du mercredi matin pour les classes élémentaires (1P et 2P) et l'augmentation de l'horaire scolaire du matin, la diminution du temps de la pause de midi et la diminution de l'horaire scolaire de l'après-midi. L'idée est de profiter du matin pour travailler, quand les enfants sont encore frais, avec ensuite un après-midi allégé. Un temps serait intégré au parascolaire pour les devoirs et le soutien pédagogique hors temps d'enseignement. Le temps parascolaire serait augmenté afin notamment d'améliorer la diversité des activités proposées. En résumé, la journée des enfants serait repensée pour un meilleur équilibre des temps qui la composent.

Le projet pilote est prévu dès la rentrée 2027. Les communes de Dardagny et de Russin sont en train de discuter de la possibilité d'y participer, pour que leurs spécificités (trois écoles, trois lieux de restauration scolaire, deux lieux parascolaires) soient prises en considération et que la mise en application soit possible lors de la mise en œuvre finale, ce qui paraît en l'état relativement compliqué. Le Conseil administratif tiendra informé le Conseil municipal de la suite, sachant que ce n'est pas parce que la commune postulerait au projet pilote qu'elle serait nécessairement choisie.

- Subventions sportives – nouvelle méthode calcul

Le calcul des subventions sportives est finalisé. Un dernier contrôle est en cours. Les montants finaux seront ensuite annoncés aux sociétés sportives et la commune procèdera aux paiements, qui auront donc lieu plus tôt que les années précédentes.

- Sortie des ainés

La sortie des aînés s'est déroulée le 3 septembre dernier à Gruyère. Elle a réuni 29 participants, qui ont visité le musée Cailler, la Maison du Gruyère et mangé au restaurant des Remparts. Le prix total de la sortie a été d'environ CHF 3'300.-, sur un budget de CHF 5'000.-. Mme Monney remercie les accompagnants présents pour leur aide tout au long de cette journée.

- **Mme Zoller**

 - Félicitations aux nouvelles Conseillères municipales

 Mme Zoller adresse ses félicitations aux nouvelles venues qui, elle l'espère, auront plaisir dans leur nouvelle fonction.

 - Passerelle Allondon

 La Mairie travaille avec les mandataires sur une baisse du devis général, qui, selon les derniers montants reçus, paraît trop élevé. Il leur a été demandé de revoir leur copie et de présenter un devis général plus cohérent. Si nécessaire, il leur sera demandé de faire des appels d'offres plutôt que du gré à gré. La prochaine réunion avec les mandataires est agendée début octobre.

 - Parcelle 1379

 Le mandataire AETC présentera en commission Aménagement et urbanisme du 30 septembre 2026 une restitution de la concertation populaire qui a eu lieu le 17 juin 2026.

 Par ailleurs, pour donner suite à la demande de renseignements, une image directrice a dû être élaborée. A la suite de cette image directrice, il faut maintenant préparer une étude environnementale stratégique (EES), dont l'objectif est de modéliser les différents scénarios qui sont étudiés et préciser le choix final qui dictera les annexes du futur concours, notamment en matière de gestion de parking, d'immobilier des Chemins de fer fédéraux (CFF) et de biodiversité sur le site. Cette étude sera prise en charge par la commune en partenariat avec les CFF, puisque le projet de parking est commun. Une participation de la Fondation des parkings est également en cours de négociation, sachant que le nombre de places demandées a été défini par l'OCT. En outre, un questionnaire sera prochainement adressé à l'ensemble des ménages de la Plaine afin d'évaluer leurs besoins et intentions en matière de stationnement. La Mairie reçoit en effet de nombreuses réclamations sur la difficulté de trouver des places de stationnement à la Plaine. Elle souhaite pouvoir estimer combien d'habitants seraient intéressés à prendre une place de parking, qui serait évidemment payante. Les résultats obtenus permettront d'intégrer cet indicateur dans l'équation CFF, logements, école et d'affiner ainsi l'estimation du nombre de places de parking.

 - Plan d'agglomération secteur gare de la Plaine

 Concernant le volet mobilité, parking et aménagement des surfaces de ce projet, une demande d'intention de financement sera soumise au plan d'agglomération n° 6. Le principe des projets d'agglomération est que la Confédération cofinance certaines infrastructures qui répondent à des objectifs bien définis. Ce cofinancement permet de réaliser des projets qui seraient bien plus difficilement finançables avec les seuls budgets communaux ou cantonaux. La demande, qui sera faite à l'automne, répond aux critères du plan d'agglomération, puisque la commune développe un secteur stratégique autour de la gare de la Plaine, dans le but de renforcer l'intermodalité, de favoriser le report modal vers le rail, de mutualiser le stationnement et d'améliorer les accès piétons et cyclables à la gare. D'après les informations disponibles à ce jour, il serait possible d'obtenir des financements qui pourraient aller jusqu'à 40 % du projet.

 - Abribus

 Les travaux pour les deux abribus (Château descendant et arrêt Le Tilleul) devraient commencer à l'automne. La demande d'autorisation est encore en cours.

 - Parcelle 1038A et 1038B

 La commune a enfin réussi à avoir des échanges concrets avec la tutelle du propriétaire. La tutelle a compris que la parcelle 1038B n'avait aucune valeur au vu des servitudes de non-bâtir et d'exclusivité, que son pupille n'avait pas d'intérêt à la conserver et qu'elle serait invendable en l'état.

La tutelle a proposé de céder la parcelle 1038B à la commune en même temps que la parcelle 1038A pour un euro symbolique. Le Conseil administratif a donné son accord de principe et travaille maintenant avec un notaire sur un projet de cession qu'il faudra soumettre au juge de tutelle. Une fois les accords reçus de tous les acteurs, une délibération sera soumise au Conseil municipal pour vote. Il faudra ensuite attendre la fin du processus démocratique (délai référendaire, etc.) pour que la parcelle 1038 (actuellement 10938A et 1038B) soit enfin propriété de la commune.

- Motion mutualisation des locaux

 Les travaux sur la motion ont débuté. Un rendez-vous est prévu fin septembre. Le Conseil administratif reviendra auprès du Conseil municipal quand il aura davantage d'informations.

- Motion jetons présence

 Une séance de la commission Ad Hoc a été agendée au 6 octobre prochain. Le Conseil administratif reviendra auprès du Conseil municipal en temps voulu.

- Motion GIAP

 Mme Zoller relève, comme l'a annoncé Mme Monney, que la donne change si Dardagny souhaite faire partie du projet pilote d'horaire continu et qu'elle est sélectionnée. L'ACG a annoncé que les coûts du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) augmenteraient, mais sans fournir de données quantifiées. A priori, elle semble opposée au projet, considérant qu'il y a déjà aujourd'hui un accueil à journée continu, puisque, pour schématiser, les enfants sont à l'école de 8h à midi, qu'un accueil est prévu de midi à 14h, qu'ils sont à nouveau à l'école de 14h à 16, et que le parascolaire les accueille de 16h à 18h. Elle considère donc qu'il s'agit d'un réaménagement du temps de travail, qui pourrait impacter les communes en termes de financement, puisqu'il faudrait des locaux supplémentaires pour accueillir tous les enfants. Mme Zoller ajoute que le projet d'horaire continu envisage que des associations (musique, sport, etc.) interviennent sur le temps parascolaire. Si cela semble bien convenir par exemple pour la ville de Genève, cela risque d'être plus compliqué pour Dardagny, d'où le fort intérêt d'être commune-pilote, afin de se rendre compte des contraintes. En conclusion, Mme Zoller invite le Conseil municipal à patienter pour la motion GIAP, tant que le Conseil administratif ne sait pas la suite qui sera donnée à la postulation au projet pilote.

- Etiquette de vin

 Pour rappel, l'étiquette était prévue pour un vin dont la vigne devait être plantée sur la parcelle dans le virage de la Corniche, où se situait la petite capite qui a été démolie et qui ne peut pas être reconstruite parce qu'elle n'avait pas été cadastrée. Un accord avait été conclu avec le viticulteur de la parcelle, qui consistait à replanter ce terrain et, pour le viticulteur, de fournir à la commune un nombre de bouteilles équivalent à la plantation effectuée. Cela devait permettre la production d'un vin communal, avec une étiquette particulière. Malheureusement, au vu de la situation de l'agriculture genevoise – et, plus largement, suisse –, ce viticulteur a réduit de 50 % la taille de son domaine. Par conséquent il ne replantera pas cette parcelle, ce qui est compréhensible. Dès lors, le projet de vin communal est pour le moment suspendu.

- Travaux du Renouvellement intégral de la ligne du Mandement (RIM)– PI Challex

 Pour rappel, le PI Challex sera en travaux du 21 septembre au 23 octobre 2026, avec alternance la journée et fermeture la nuit de 00h30 à 05h00. Ceux qui passent souvent à la Plaine auront constaté que le passage piéton parallèle est déjà posé ; ce tunnel sera relié après la fin des travaux du RIM.

5) Propositions du Conseil administratif

a) Projets de délibération
b) Projets de résolution
c) Proposition du Conseil administratif

Néant.

6) Propositions des membres du Conseil municipal

a) Projets de délibération
b) Projets de résolution
c) Projets de motion
d) Questions écrites et orales

Néant.

7) Pétitions

Néant

8) Droits d'opposition des membres du Conseil municipal

La présidente relève, comme les membres du Conseil municipal ont pu le lire dans les documents joints à ce point de l'ordre du jour, que des décisions sont prises par l'ACG lors de ses séances, mais qu'un droit de recours existe pour les membres du Conseil municipal. Si deux tiers des conseillers municipaux ou un tiers des conseillers municipaux représentant 50 % de la population n'approuvent pas un projet, celui-ci peut être rejeté. La présidente précise que le financement de ces décisions est effectué via le Fonds intercommunal (FI).

a) Décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 10 juin 2026 relative à la demande de subvention d'investissement du Groupement intercommunal Stade Marc-Burdet pour l'installation d'un terrain synthétique de football (537'320 francs en 2026) aux principaux engagements financiers en 2027 du Fonds intercommunal

M. Freymond a lu que l'étanchéité du revêtement synthétique poserait un problème d'environnement. Il s'interroge sur une éventuelle contraction entre le vote ce soir et un refus *in fine* du projet de terrain synthétique.

Mme Zoller explique que le vote de ce soir est indépendant du traitement de la demande d'autorisation. Si celle-ci est refusée en raison par exemple de problématiques environnementales, le montant ne sera bien évidemment pas transmis par le FI.

➢ **Par 6 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions, la décision est approuvée.**

b) Décisions de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 24 juin 2026 relatives aux principaux engagements financiers en 2027 du Fonds intercommunal

1. Droit d'opposition relatif à la décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative au financement par le Fonds intercommunal des investissements informatiques relatifs aux infrastructures, réseaux et applications communaux effectués par le Service intercommunal d'informatique de l'ACG (SIACG).

➢ **Par 12 voix pour et 2 abstentions, la décision est approuvée.**

2. Droit d'opposition relatif à la décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative à la participation du Fonds intercommunal au financement du Bibliobus

➢ **Par 14 voix pour, soit à l'unanimité, la décision est approuvée.**

3. Droit d'opposition relatif à la décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative à l'octroi par le Fonds intercommunal d'une subvention d'investissement pour chaque nouvelle place en crèche

➢ **Par 14 voix pour, soit à l'unanimité, la décision est approuvée.**

4. Droit d'opposition relatif à la décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative au financement par le Fonds intercommunal d'une enveloppe dédiée aux autres commissions permanentes hors sport et culture

➢ **Par 13 voix pour et 1 abstention, la décision est approuvée.**

5. Droit d'opposition relatif à la décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative au financement par le Fonds intercommunal de l'enveloppe culturelle

➢ **Par 11 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, la décision est approuvée.**

6. Droit d'opposition relatif à la décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative au financement par le Fonds intercommunal de l'enveloppe sportive

➢ **Par 14 voix pour, soit à l'unanimité, la décision est approuvée.**

7. Droit d'opposition relatif à la décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative à la participation du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire

➢ **Par 14 voix pour, soit à l'unanimité, la décision est approuvée.**

8. Droit d'opposition relatif à la décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative à l'octroi par le Fonds intercommunal d'une subvention au Grand Théâtre de Genève

➢ **Par 7 voix contre, 6 voix pour et 1 abstention, la décision est refusée.**

9) Naturalisation (séance à huis clos)

La présidente déclare le huis clos selon l'article 27 du règlement du Conseil municipal. À l'issue de ce point, **la présidente** lève le huis clos.

10) Questions

- CMNet et transmission des documents du Conseil municipal par voie électronique

 M. Freymond rappelle qu'il y a un peu moins d'une année, il avait été décidé de communiquer les documents relatifs aux séances plénières du Conseil municipal par courriel, le temps que les nouveaux élus se sentent à l'aise avec CMNet. Cette période d'essai a probablement suffi pour que chacun se soit familiarisé à un mot de passe et un nom d'utilisateur, d'autant plus que tous les documents relatifs aux commissions sont transmis presque exclusivement par CMNet. Dès lors, M. Freymond suggère qu'un seul canal de diffusion soit désormais utilisé pour tous les documents, Conseil municipal et commissions. Il n'évoquera pas l'argument technique, sachant que les documents doivent être envoyés une quinzaine de fois par courriel, alors qu'il suffit de les placer à un seul endroit sur CMNet.

Mme Röthlisberger Couillaud signale que, lors du spectacle de La Ruche cet été, des personnes à mobilité réduite n'ont pas pu accéder aux toilettes dans le château. Elle avait envoyé un courriel à M. Guyot lui suggérant d'installer une rampe, mais la situation est complexe, semble-t-il.

M. Guyot mentionne que le Conseil administratif a conscience de cette problématique. Au vu des exigences de l'office du patrimoine et des sites, une solution pourrait être d'installer des rampes amovibles, sans aucune fixation, le temps de l'événement. Cela dit, les personnes à mobilité réduite ne pourront toujours pas accéder à la mairie.

11) Divers

Revue Genevoise

À la demande de **M. Weiss**, **Mme Tejera Mannino** et **Mme Lucas** indiquent qu'elles participeront à la sortie du Conseil pour voir la Revue Genevoise le 15 novembre 2026 à 14h30.

Fin de la séance à 21 h. 40

La Présidente	Une conseillère municipale	Le secrétaire
Doriane Santimaria	Laetitia Vocat	Stefan Weiss